

Déclaration préalable à la remise des « Bourses de l'art urbain »

Cette année, dans une dizaine établissements, plus de **60 projets de fin d'études (PFE) de cycle de Master** transmis au SRA ont obtenu la mention Bien ou Très Bien

Le montant des intérêts du **fonds d'épargne constitué** par le SRA est dédié à l'octroi des Bourses de l'Art urbain conformément à la décision de l'Assemblée générale du 9 Mars 2010. **Les principaux bénéficiaires sont d'une part les étudiants lauréats du Concours international et d'autre part jeunes professionnels ayant rendu les meilleurs PFE du cycle de Master .**

S'agissant des « Bourses de l'Art urbain » de ce soir, les candidats ont respecté les principes pédagogiques du SRA en matière de thématique, de représentation de l'espace urbain et de communication auprès du public

Ils ont réalisé à cet effet une **fiche de présentation de leur projet**, (voir fiche type) où sur laquelle figure:

1/ **la problématique** du projet accompagnée d'un **titre évocateur**

2/ Une illustration concernant le **site avant /après**.

3/ L'indication des qualités architecturales, sociales et environnementales du projet

La qualité remarquable des travaux des jeunes professionnels a conduit le Séminaire à accorder **7 bourses de 500 euros** et à distinguer une dizaine de projets intéressants.(voir résultats)

Félicitations à tous ceux qui ont répondu à l'appel de candidature en effectuant l'exercice pédagogique, aux Directeurs d'études et aux Directeurs des établissements.